

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXV<sup>e</sup> ANNEE. - N° 14

VENDREDI 17 FÉVRIER 2006



# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 17 FÉVRIER 2006

	Pages
<b>Décès</b> de M. Guy GENNESSEUX, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller délégué auprès du Maire de Paris, ancien Conseiller de Paris .....	413
CONSEIL DE PARIS	
<b>Convocations</b> de Commissions .....	415
VILLE DE PARIS	
<b>Organisation</b> de la Direction des Moyens Généraux. — (Arrêté modificatif du 24 janvier 2006) .....	415
<b>Fixation</b> , pour l'année 2006, des tarifs « prêt de matériels » pour le compte de tiers (Arrêté du 10 février 2006).....	416
Annexe .....	416
<b>Modification</b> de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances, Caisse intérieure Morland, à la Direction des Finances (Arrêté du 6 février 2006).....	416
<b>Nomination</b> d'un sous-régisseur à la régie de la Caisse intérieure Morland auprès de la Direction des Finances...	417
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2006-004 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 février 2006) .....	417
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 3/2006-012 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 février 2006) .....	417
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 5/2006-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de Saussure, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006) .....	417
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 5/2006-009 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue des Fermiers, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006).....	418
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2006-005 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue du Docteur Potain, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 février 2006).....	418
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2006-006 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue des Ardennes, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 6 février 2006).....	418
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2006-013 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Watt, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006).....	419

### Décès de M. Guy GENNESSEUX

**ancien Adjoint au Maire de Paris,  
ancien Conseiller délégué auprès du Maire de Paris,  
ancien Conseiller de Paris.**

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 26 janvier 2006, de M. Guy GENNESSEUX, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien conseiller délégué auprès du Maire de Paris, ancien conseiller de Paris.

Directeur financier, M. GENNESSEUX, élu en mars 1977 et réélu en mars 1983 au Conseil de Paris, au titre du 11<sup>e</sup> arrondissement, siégea sur les bancs du groupe « Rassemblement pour Paris » ainsi qu'au sein de la 7<sup>e</sup> commission puis de la 2<sup>e</sup> commission (administration générale, personnel et contentieux).

M. GENNESSEUX, président du Parti démocrate français, fut Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les municipalités de la Région d'Ile-de-France et Conseiller délégué auprès du Maire de Paris chargé de la population étrangère résidant à Paris.

Par ailleurs, il représenta le Conseil de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'agence foncière et technique de la région parisienne.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 31 janvier en l'église Saint-François-de-Sales à Paris dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2006-022 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Dessous des Berges, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006) .....	419
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2006-023 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Eugène Oudiné, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006) .....	420
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2006-025 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Dessous des Berges, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006) .....	420
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2006-026 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Le Brun, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006) .....	420

<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2006-027 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue Lamblardie, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 février 2006).....	421
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2006-002 modifiant l'arrêté municipal n° 2004-0162 du 11 octobre 2004 réglementant la circulation et le stationnement dans trois voies du 6 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 9 février 2006).....	421
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre d'aptitude des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au recrutement sans concours pour l'accès au corps des agents de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris ouvert au titre de la session 2006 pour 35 postes.....	421
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nom de la candidate reçue au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.....	422
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.....	422
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005.	422

## DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Modification</b> de l'arrêté constitutif de la régie d'avances, Caisse intérieure Morland, à la Direction des Finances (Arrêté du 6 février 2006).....	422
---	-----

## PREFECTURE DE POLICE

<b>Arrêté n° 2006-20111</b> modifiant l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles (Arrêté du 7 février 2006).....	423
<b>Arrêté n° 2006-20112</b> modifiant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules (Arrêté du 7 février 2006).....	423
<b>Arrêté n° 2006-20113</b> portant suspension de l'opération « Paris Respire », le dimanche 5 mars 2006, sur l'avenue de Tremblay, dans le Bois de Vincennes, à Paris 12 <sup>e</sup> , à l'occasion de l'organisation de la 14 <sup>e</sup> édition du Semi-Marathon de Paris (Arrêté du 7 février 2006).....	424
<b>Arrêté n° 2006-20115</b> accordant délégation de la signature préfectorale (Arrêté du 8 février 2006).....	424
<b>Arrêté n° 2006-20120</b> accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 8 février 2006).....	425
<b>Arrêté n° 2006-20123</b> accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 9 février 2006).....	425
<b>Arrêté n° 06-0004</b> portant agrément d'organismes pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur (Arrêté du 8 février 2006).....	425

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Arrêté n° 2006-0482 modifiant l'arrêté n° 2004-4662 fixant la Présidence et la composition des Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 7 février 2006).....	426
--	-----

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne d'attaché ouvert le 29 août 2005.....	427
---	-----

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Liste par ordre alphabétique, des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours externe d'attaché ouvert le 29 août 2005.....	427
--	-----

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Liste principale par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'emploi d'adjoint d'accueil et d'insertion à l'issue du concours « réservé » ouvert le 2 août 2005 en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et du décret d'application n° 2001-1341 du 28 décembre 2001.....	427
--	-----

## POSTES A POURVOIR

<b>Direction des Finances.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	427
---	-----

<b>Direction du Logement et de l'Habitat.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	427
--	-----

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).....	427
---	-----

<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis de vacance d'un poste d'architecte-voyer (F/H).....	428
---	-----

<b>Direction de l'Urbanisme.</b> — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des Services Techniques (F/H).....	428
--	-----

<b>Secrétariat Général du Conseil de Paris.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	429
--	-----

<b>Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	429
---	-----

<b>Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).....	430
---	-----

<b>Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).....	430
---	-----

<b>Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).	431
---	-----

<b>Direction du Patrimoine et de l'Architecture.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).....	431
---	-----

## COMMUNICATIONS DIVERSES

<b>Marchés publics.</b> — Avis aux soumissionnaires.....	432
— Avis d'attributions.....	432
— Procédures adaptées ouvertes.....	432

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des opérateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.....	439
---	-----

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis d'ouverture de deux concours et d'un examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration (F/H) de la Ville de Paris. — Rappel.....	440
---	-----

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.....	440
--	-----

## CONSEIL DE PARIS

### Convocations de Commissions

MARDI 21 FEVRIER 2006  
(salle au tableau)

- A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 10 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 10 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

MERCREDI 22 FEVRIER 2006  
(salle au tableau)

- A 9 h — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 10 h — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 10 h — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.
- A 14 h 15 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 15 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.
- A 17 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.
- A 17 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

JEUDI 23 FEVRIER 2006  
(salle au tableau)

- A 10 h 30 — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Général.
- A 10 h 30 — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Municipal.

## VILLE DE PARIS

### Organisation de la Direction des Moyens Généraux. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention du 22 janvier 1985 relative au concours apporté par la Commune de Paris au Département de Paris pour l'exercice de ses compétences ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2004 portant organisation de la Direction des Moyens Généraux ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire de la Direction des Moyens Généraux en sa séance du 12 octobre 2005 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 5 de l'arrêté précité du 23 janvier 2004 est abrogé et remplacé comme suit :

La Sous-Direction des Implantations Administratives et de la Logistique (S.D.I.A.L.) a pour mission de mettre à la disposition des différentes entités de la collectivité parisienne des locaux administratifs et d'assurer des prestations de services concourant au fonctionnement de ces entités.

Elle est composée d'un adjoint au sous-directeur, d'un service et d'un bureau placés sous l'autorité d'un sous-directeur :

a. L'adjoint au sous-directeur est chargé des questions transversales au sein de la sous-direction (budget, ressources huma-

nes et marchés) et assiste le sous-directeur dans la coordination de l'action de la sous-direction. Il est assisté par une cellule de contrôle de gestion et de synthèse budgétaire.

b. Le Service de Gestion des Prestations Logistiques (S.G.P.L.) est composé du bureau du service intérieur, de l'agence de gestion de l'Hôtel de Ville, de l'agence de gestion du centre administratif Morland, de l'agence de gestion des immeubles complexes, de la mission « organisation courrier » et de la mission « affranchissement ». Il est placé sous l'autorité d'un chef de service qui exerce également les fonctions précitées d'adjoint au sous-directeur.

Le Bureau du Service Intérieur (B.S.I.) définit et met en œuvre la politique en matière de nettoyage des locaux et d'emploi des agents des services techniques.

L'Agence de Gestion Hôtel de Ville (A.G.H.V.) a en charge les services généraux des entités présentes au sein de l'hôtel de Ville et de ses annexes.

L'Agence de Gestion Morland (A.G.M.) a en charge les services généraux des directions présentes au centre administratif Morland ainsi que dans les bâtiments rattachés pour leur gestion à cette agence. Le responsable de cette agence est désigné comme chef d'établissement.

L'Agence de Gestion des Immeubles Complexes (A.G.I.C.) a en charge la gestion des services généraux des immeubles complexes qui regroupent sur un site géographique plusieurs services ou équipements publics de la collectivité parisienne ou d'autres personnes morales.

D'autres agences de gestion peuvent être créées sur décision du Secrétaire Général de la Ville de Paris.

La mission « organisation courrier » définit et met en place les outils de gestion, les moyens d'acheminement et de dématérialisation du courrier interne.

La mission « affranchissement » définit et met en œuvre les outils nécessaires à la maîtrise de la dépense d'affranchissement. Elle met à la disposition des entités de la collectivité parisienne les supports juridiques appropriés. Elle prépare et met en place les modes d'organisation les plus efficaces d'émission, d'acheminement et de traitement du courrier externe.

c. Le Bureau de Programmation des Implantations Administratives (B.P.I.A.) met à la disposition des entités de la collectivité parisienne les locaux administratifs dont elles ont besoin. Par locaux administratifs, il faut entendre les sièges des directions, les implantations des services déconcentrés des directions, les locaux de stockage communs à l'ensemble des directions et les mairies d'arrondissement.

Il élabore un schéma directeur des implantations administratives.

Il assure la conception et l'évolution fonctionnelle des locaux administratifs. A l'exception des primo-affectations de locaux, il propose au Secrétaire Général de la Ville de Paris les affectations de locaux administratifs.

Il assure la gestion du compte locatif de la collectivité parisienne.

Il réalise ou fait réaliser la signalétique des locaux administratifs.

Il assiste l'ensemble des services dans la prise en compte du risque incendie.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et la Directrice des Moyens Généraux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de signature et sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 janvier 2006

Bertrand DELANOË



### Fixation, pour l'année 2006, des tarifs « prêt de matériels » pour le compte de tiers.

Le Maire de Paris,

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil municipal en date du 23 décembre 2000, qui a fixé les tarifs relatifs à la location de matériels de bureaux (urnes, tables, isoaloirs, chaises, barres d'assemblage et plateaux) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris en date des 12, 13 et 14 décembre 2005 autorisant M. le Maire de Paris à procéder, par voies d'arrêtés, au relèvement de 2 % des tarifs, droits, redevances et produits d'exploration prévus par la Ville de Paris ;

Considérant qu'il y lieu de prévoir le réajustement de ces tarifs en fonction des conditions économiques actuelles ;

Sur proposition de Mme la Directrice des Moyens Généraux ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs « prêts de matériels » correspondant à la location de matériels de bureau (tables, chaises barres d'assemblage, urne transparente, isoaloir et ses accessoires) pour le compte de tiers, sont réévalués de 2 %, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2006.

A partir de cette date, les tarifs « prêts de matériels » applicables sont prévus en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Toutes dispositions antérieures et contraires aux présents tarifs sont abrogées.

Art. 3. — Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 70, rubrique 020 nature 7083 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2006 et des exercices suivants s'il y a lieu.

Art. 4. — Copie du présent sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;

— M. le Chef du Service des Publications administratives pour insertion au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ;

— Mme la Directrice des Finances ;

— Mme la Directrice des Moyens Généraux, Sous-Direction des achats.

Fait à Paris, le 10 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice des Moyens Généraux*

Danielle BRESTOVSKI

ANNEXE

#### Tarifs « prêts de matériels » 2006

Mise à disposition du matériel 2006	
Désignation	Montant T.T.C. en €
La chaise pliante en tissu, l'unité	1,72
La chaise campus, l'unité	1,63
La chaise campus jaune, l'unité	1,63
La chaise corfou, l'unité	1,63
La chaise vanoise, l'unité	1,63
La barre d'assemblage, l'unité	0,16
La table (1,8 m), l'unité	2,46
L'urne transparente, l'unité	0,96
L'isoaloir et ses accessoires, l'unité	6,44

Coût du transport 2006	Coût de la première unité	Coût de l'unité supplémentaire
Désignation	Montant T.T.C. en €	Montant T.T.C. en €
La chaise pliante en tissu, l'unité	32,68	1,63
La chaise campus, l'unité	32,68	1,31
La chaise campus jaune, l'unité	32,68	1,31
La chaise corfou, l'unité	32,68	1,31
La chaise vanoise, l'unité	32,68	1,31
La barre d'assemblage, l'unité	32,68	0,98
La table (1,8 m), l'unité	32,68	7,36
L'urne transparente, l'unité	32,20	3,23
L'isoaloir et ses accessoires, l'unité	37,03	11,27

### Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances, Caisse intérieure Morland, à la Direction des Finances.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 22 août 2005 modifié, instituant à la Direction des Finances, Sous-Direction des Finances, Bureau F5 — Comptabilité et régies, Caisse intérieure Morland, une régie de recettes et d'avances pour le recouvrement de divers produits et le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant de l'avance exceptionnelle susceptible d'être consentie au régisseur au titre du budget de fonctionnement de la Ville de Paris et à cet effet, de modifier l'acte constitutif de la régie précitée ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 6 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 15 de l'arrêté municipal susvisé du 22 août 2005 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances est modifié comme suit pour ce qui concerne le budget de fonctionnement de la Ville :

Remplacer : « 920 000 € susceptible d'être porté à 1 020 000 € » par :

« 920 000 € susceptible d'être porté à 2 000 000 € ».

(Le reste de l'article sans changement).

Art. 2. — La Directrice des Finances et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau de la comptabilité et des régies — Secteur des régies — Section des recettes ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;

— au régisseur intéressé ;

— aux suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 6 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice des Finances*

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

**Nomination d'un sous-régisseur à la régie de la Caisse intérieure Morland auprès de la Direction des Finances.**

Par arrêté du Maire de Paris, en date du 7 février 2006,

Mme Pascale GODEFROY, adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe au Secrétariat Général est nommée sous-régisseur de la sous-régie d'avances installée au Secrétariat Général de la Ville de Paris auprès de la Direction des Finances, Bureau F5, Comptabilité et Régies, à compter du 7 février 2006.

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-004 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement rue du Commerce, à Paris 15<sup>e</sup>, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 6 février au 14 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue du Commerce (entre le boulevard de Grenelle et la rue de Frémicourt), à Paris 15<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 6 février au 14 avril 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,  
Adjoint au Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale  
de Voirie*

Florence LATOURNERIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2006-012 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement rue du Commerce, à Paris 15<sup>e</sup>, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 10 avril au 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La rue du Commerce (entre la rue Frémicourt et la rue des Entrepreneurs), à Paris 15<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 10 avril au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,  
Adjoint au Chef de la 3<sup>e</sup> Section Territoriale*

Florence LATOURNERIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2006-008 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de Saussure, à Paris 17<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement, il est nécessaire de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une section de la rue de Saussure, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 13 février au 24 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de Saussure dans sa partie située entre la rue Jouffroy d'Abbans et le boulevard Pereire, à Paris 17<sup>e</sup>, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 13 février au 24 mars 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,*  
*Chef de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Xavier JANC

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2006-009 relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la rue des Fermiers, à Paris 17<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, dans une section de la rue de Saussure, à Paris 17<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire dès lors de mettre cette voie, provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 13 février 2006 au 24 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Fermiers, à Paris 17<sup>e</sup>, sera mise en impasse, du 13 février 2006 au 24 mars 2006 inclus :

— A partir de la rue Saussure vers et jusqu'à la rue Jouffroy d'Abbans.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,*  
*Chef de la 5<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Xavier JANC

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-005 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue du Docteur Potain, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie à l'angle de la rue du Docteur Potain et de la rue Jean Quarré, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans la rue du Docteur Potain ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 20 février au 7 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 19<sup>e</sup> arrondissement

— Docteur Potain (rue du) : côtés pair et impair.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à compter du 20 février et jusqu'à la fin des travaux prévue le 7 avril 2006.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,*  
*Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*  
Olivier CHRETIEN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-006 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue des Ardennes, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection totale de la chaussée de la rue des Ardennes, à Paris 19<sup>e</sup>, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent suivant quatre phases du 20 février au 27 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Ardennes à Paris 19<sup>e</sup> sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale pendant la durée des travaux qui seront réalisés en quatre phases :

— 1<sup>re</sup> phase :

- du 20 au 27 février 2006 inclus : de l'avenue Jean Jaurès à la rue Delesseux ;

— 2<sup>e</sup> phase :

- du 27 février au 13 mars 2006 inclus : de la rue Delesseux à la rue Joseph Kosma ;

— 3<sup>e</sup> phase :

- du 6 au 20 mars 2006 inclus : de la rue Joseph Kosma à la rue de Thionville ;

— 4<sup>e</sup> phase :

- du 13 au 27 mars 2006 inclus : de la rue de Thionville au quai de la Marne.

Art. 2. — L'accès des riverains, des véhicules de secours et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 6 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-013 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue Watt, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux conduits par la SEMAPA doivent être entrepris rue Watt, à Paris 13<sup>e</sup>, et qu'il convient dès lors de fermer provisoirement cette voie à la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 13 février au 19 février 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Watt à Paris 13<sup>e</sup> sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 13 février au 19 février 2006 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-022 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Dessous des Berges, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux conduits par l'Agence France Telecom, rue du Dessous des Berges, à Paris 13<sup>e</sup>, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 15 février au 10 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 15 février au 10 mars 2006 inclus, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Dessous des Berges (rue du) côtés pair et impair entre la rue Eugène Oudiné et la rue Résal.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE



**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-023 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Eugène Oudiné, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux conduits par l'Agence France Telecom, rue Eugène Oudiné, à Paris 13<sup>e</sup>, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 15 février au 17 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 15 février au 17 mars 2006 inclus, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Eugène Oudiné (rue) côté pair en vis-à-vis du n° 9.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-025 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Dessous des Berges, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux conduits par l'Agence France Telecom, rue du Dessous des Berges, à Paris 13<sup>e</sup>, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 22 février au 24 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 22 février au 24 mars 2006 inclus, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Dessous des Berges (rue du) côtés pair et impair entre la rue Résal et la rue Cantagrel.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-026 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Le Brun, à Paris 13<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux conduits par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, rue Le Brun, à Paris 13<sup>e</sup>, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 27 mars au 29 mai 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 27 mars au 29 mai 2006 inclus, dans la voie suivante du 13<sup>e</sup> arrondissement :

— Le Brun (rue) côté impair en vis-à-vis du n° 30.



Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-027  
relatif à la mise en impasse, à titre provisoire, de la  
rue Lamblardie, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de voirie rue Lamblardie, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient dès lors, de mettre en impasse ladite voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 20 mars au 7 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement est mise en impasse, à titre provisoire, du 20 mars au 7 avril 2006 inclus :

— Lamblardie (rue).

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 sont suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté du 20 mars au 7 avril 2006 inclus.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur des Services Techniques,  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-002 modifiant l'arrêté municipal n° 2004-0162 du 11 octobre 2004 réglementant la circulation et le stationnement dans trois voies du 6<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment son article R. 413-1 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2004-0162 du 11 octobre 2004 réglementant la circulation et le stationnement dans une section des rues de Seine, Grégoire de Tours et Buci, à Paris 6<sup>e</sup>, et notamment son article 2 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité liées à la présence de marchés alimentaires dans ces trois voies, il convient de limiter la vitesse des véhicules, autorisés à emprunter ces voies, à 15 km/h et permettre ainsi un cheminement sans danger pour les piétons ;

Considérant qu'il convient également d'ajouter les cycles à la liste des véhicules autorisés à emprunter les trois sections de voies citées ci-dessus ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal n° 2004-0162 du 11 octobre 2004 susvisé est complété en ce sens que les cycles sont ajoutés à la liste des véhicules autorisés à emprunter en tout temps les trois sections de voies citées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal n° 2004-162 du 11 octobre 2004.

Art. 2. — La vitesse des véhicules autorisés à emprunter les sections des rues de Seine, Grégoire de Tours et Buci mentionnées dans l'arrêté n° 2004-162 du 11 octobre 2004 susvisé et complété par les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est limitée à 15 km/h.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 février 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Maire  
chargé des Transports, de la Circulation,  
du Stationnement et de la Voirie*

Denis BAUPIN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre d'aptitude des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au recrutement sans concours pour l'accès au corps des agents de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris ouvert au titre de la session 2006 pour 35 postes.**

- 1 — Mlle SAVARY Gloria
- 2 — M. NACIRI Hassan
- 3 — M. PONCHELET Louis

- 4 — M. MANGOLD Thomas  
 5 — Mme LEMAIRE Chantal  
 6 — Mme VICAIRE Martine  
 7 — Mme GAAD Fatna  
 8 — M. MHADJOU Ali Ben  
 9 — M. VAZEILLE Laurent  
 10 — M. MELSE Nicolas Christian  
 11 — Mlle FONTANELLA Sonia  
 12 — Mlle HERVE Isabelle  
 13 — M. ISMAEL Houré Moussa  
 14 — M. VIDAL Frédéric  
 15 — M. BAHRI Samy  
 16 — Mme ATLAN Myriam  
 17 — M. CARAY Stéphane  
 18 — Mme VACHER Maria  
 19 — M. BERNARD Philippe  
 20 — M. NADOUR Salah  
 21 — M. BARDOU François  
 22 — Mme BELHACHEMI Nouria  
 23 — M. EL ACHHAB Ahmed  
 24 — Mme LELONG Dominique  
 25 — M. ISIDORE Frédéric  
 26 — M. DRAY Laurent  
 27 — Mlle DALBEGUE Marie  
 28 — M. LE BARS Alain  
 29 — Mme PATERNA Aïcha  
 30 — M. ROUTIER Daniel  
 31 — Mme TELLIEZ Hélène  
 32 — Mlle LAOUBI Sabrina  
 33 — M. SEKAI Rachid  
 34 — M. BELLOC Guillaume  
 35 — M. ANTONIO Daniel.

Arrête la présente liste à 35 (trente-cinq) noms.

Fait à Paris, le 6 février 2006

*La Présidente du Jury*

Sylvie GLASER-CHUARD

**Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate reçue au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.**

- 1 — Mlle GAUCHER Stéphanie.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 3 février 2006

*Le Président du Jury*

Marc GRANDEMANGE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005 pour 2 postes.**

- 1 — M. LIZAMBART Grégory

- 2 — M. WROBLEWSKI Frédéric.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 3 février 2006

*Le Président du Jury*

Marc GRANDEMANGE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers dans la spécialité menuisier de la Commune de Paris ouvert à partir du 28 novembre 2005**

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — M. DELABRE Christophe

- 2 — M. METMATI Chérif.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 3 février 2006

*Le Président du Jury*

Marc GRANDEMANGE

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances, Caisse intérieure Morland, à la Direction des Finances.**

Le Maire de Paris,  
 Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment sa troisième partie relative au département, livre II, article L. 3221-1 et L. 3221-3 et livre IV ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté du 22 août 2005 du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général maintenant à la Direction des Finances — Sous-Direction des Finances, Bureau de la comptabilité et des régies, Caisse intérieure Morland, une régie d'avances sur fonds départementaux ;

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant de l'avance exceptionnelle susceptible d'être consentie au régisseur au titre du budget de fonctionnement du Département de Paris et à cet effet, de modifier l'acte constitutif de la régie précitée ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 6 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 7 de l'arrêté susvisé du 22 août 2005 maintenant une régie d'avances est modifié comme suit pour ce qui concerne le budget de fonctionnement du Département de Paris :

Remplacer : « 155 000 € susceptible d'être porté à 255 000 € » par :

« 155 000 € susceptible d'être porté à 755 000 € ».

(Le reste de l'article sans changement).

Art. 2. — La Directrice des Finances et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2<sup>e</sup> (4 ex.) — Service autres établissements locaux ;

— à la Directrice des Finances — Bureau de la comptabilité et des régies — Secteur des régies ;

— au Directeur des Ressources Humaines — Sous-Direction de l'Organisation des Ressources Humaines — Bureau des rémunérations ;

— au régisseur intéressé ;

— aux suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 6 février 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Directrice des Finances*

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2006-20111 modifiant l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 110-2 et R. 411-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 modifié, portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2000-2880 du 15 décembre 2000 arrêtant le plan de déplacements urbains de la Région d'Ile-de-France visant à la requalification de l'espace public au profit des circulations douces et des transports collectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'ouverture de certaines voies réservées à la circulation des cyclistes présente un intérêt pour la valorisation des modes de transports non polluants ;

Considérant que la possibilité pour les cyclistes de circuler dans ces voies réservées participe à une politique au service d'un partage plus équilibré du domaine public routier ;

Considérant qu'il importe de faciliter la progression des cycles dans les voies de la Capitale, dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le paragraphe « 16<sup>e</sup> arrondissement » de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1996 susvisé est complété comme suit :

« — Amiral Bruix (boulevard de l')

voie de circulation réservée aux cycles unidirectionnelle sur trottoir :

- côté pair, entre la place du Maréchal de Lattre de Tassigny et la place de la Porte Maillot.

- côté impair, entre la place des Généraux de Trentinian et la rue Lalo ».

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Paul-Henri TROLLÉ

### Arrêté n° 2006-20112 modifiant l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-25, R. 431-7 et R. 431-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 modifié, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2000-2880 du 15 décembre 2000 arrêtant le plan de déplacements urbains de la Région d'Ile-de-France visant à la requalification de l'espace public au profit des circulations douces et des transports collectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-15042 du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux-roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'ouverture de certaines voies réservées à la circulation des cyclistes présente un intérêt pour la valorisation des modes de transports non polluants ;

Considérant que la possibilité pour les cyclistes de circuler dans ces voies réservées participe à une politique au service d'un partage plus équilibré du domaine public routier ;

Considérant qu'il importe de faciliter la progression des cycles dans les voies de la Capitale, dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le I de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2001 susvisé est complété comme suit :

« — Amiral Bruix (boulevard de l') à Paris 16<sup>e</sup> :

- côté impair : de la rue Lalo à la place de la Porte Maillot ».

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Paul-Henri TROLLÉ

**Arrêté n° 2006-20113 portant suspension de l'opération « Paris Respire », le dimanche 5 mars 2006, sur l'avenue de Tremblay, dans le Bois de Vincennes, à Paris 12<sup>e</sup>, à l'occasion de l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du Semi-Marathon de Paris.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-15508 du 2 mai 2003 réglant la circulation dans des voies des Bois de Boulogne et de Vincennes le dimanche, à compter du 4 mai 2003, à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » ;

Considérant que le déroulement de la 14<sup>e</sup> édition du Semi-Marathon de Paris, le dimanche 5 mars 2006, nécessite, pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, que certaines mesures de restriction de la circulation prises dans le cadre de l'opération « Paris Respire » soient suspendues dans certaines voies du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Les mesures de restriction de la circulation prises dans le cadre de l'opération « Paris Respire », prévue par l'arrêté préfectoral du 2 mai 2003 susvisé, sont suspendues le dimanche 5 mars 2006 :

— sur l'avenue de Tremblay dans le Bois de Vincennes.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police

et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Il prendra effet après sa publication.

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
Paul-Henri TROLLÉ

**Arrêté n° 2006-20115 accordant délégation de la signature préfectorale.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 8 novembre 2004 par lequel M. Pierre MUTZ, préfet en service détaché (hors classe), est nommé Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 décembre 2004 par lequel M. Paul-Henri TROLLÉ, administrateur civil hors classe, est nommé Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police ;

Vu le décret du 13 octobre 2004 par lequel M. Henri d'ABZAC, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet hors classe, est nommé Directeur Adjoint du Cabinet du Préfet de Police (1<sup>re</sup> catégorie) ;

Vu le décret du 23 janvier 2006 par lequel M. Bertrand GAUME, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, est nommé Chef de Cabinet du Préfet de Police ;

Vu l'arrêté n° 2003-16676 du 31 décembre 2003 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Arrête :

Article premier. — Délégation permanente est donnée à M. Paul-Henri TROLLÉ, préfet, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au Préfet de Police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du Directeur et du Sous-Directeur du Laboratoire Central, du Directeur de l'institut médico-légal, de l'Architecte de sécurité en Chef, de l'Inspecteur général du service technique d'inspection des installations classées, du Médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la Préfecture de Police et du Médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Henri TROLLÉ, préfet, directeur du cabinet, M. Henri d'ABZAC, directeur adjoint du cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au Préfet de Police par l'article L. 2512-7 du Code général des collectivités territoriales et par les délibérations du Conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même Code.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Henri TROLLÉ, préfet, directeur du cabinet, et de M. Henri d'ABZAC, directeur adjoint du cabinet, M. Bertrand GAUME, chef de cabinet, est habilité à signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans



la limite de la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du Préfet de Police.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 février 2006 et abroge toutes dispositions antérieures.

Art. 5. — Le Préfet, Directeur du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », au « Recueils des Actes Administratifs » des préfetures de la zone de défense de Paris, ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 février 2006

Pierre MUTZ

**Arrêté n° 2006-20120 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Cédric GERVAIS, né le 13 avril 1975, brigadier à la Direction de la Police Judiciaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 février 2006

Pierre MUTZ

**Arrêté n° 2006-20123 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux six fonctionnaires de la Direction de la Police Urbaine de Proximité ci-après :

— Mme Sandrine PARENT, née le 25 décembre 1973, brigadier ;

— M. Serge ROCHER, né le 18 septembre 1953, brigadier ;

— M. Arnaud DELAMESIERE, né le 10 janvier 1973, brigadier ;

— Mme Béatrice BRIVAL, née le 13 mai 1975, gardien de la paix ;

— M. Nicolas LEVRAUD, né le 3 décembre 1973, gardien de la paix ;

— M. Stéphane DAUVERGNE, né le 1<sup>er</sup> décembre 1973, gardien de la paix.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 février 2006

Pierre MUTZ

**Arrêté n° 06-0004 portant agrément d'organismes pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R. 123-11 et R. 123-12 ;

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 920-4 à L. 920-13 ;

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au Ministère de l'Intérieur du 1<sup>o</sup> de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 octobre 1977 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60, GH 62 et GH 63 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu la demande d'agrément de la société IPSA lui permettant d'assurer la formation des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'avis du Général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le bénéfice de l'agrément pour assurer la formation des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur est accordé à la société IPSA, sise 71, boulevard Voltaire, à Paris 11<sup>e</sup>, pour une durée de 5 ans à compter de ce jour.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 8 février 2006

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public*

D. CHABROL

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0482 modifiant l'arrêté n° 2004-4662 fixant la Présidence et la composition des Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 19 octobre 2005 modifié, donnant délégation de signature à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2004-4662 modifié, du 30 novembre 2004, fixant la présidence et la composition des Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté n° 044 662 modifié en date 30 novembre 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

#### Commission n° 2

(Secrétaire médical et social de classe exceptionnelle, secrétaire médical et social de classe supérieure et secrétaire médical et social de classe normale)

1°) En qualité de représentant titulaire :

En lieu et place de M. Louis PERRET, il convient de lire : Mlle Stéphanie CHASTEL.

2°) En qualité de représentant suppléant :

En lieu et place de M. Jean-Marc HELBERT, il convient de lire : Mme Catherine BOUVAIS.

#### Commission n° 7

(Assistant socio-éducatif principal et assistant socio-éducatif)

1°) En qualité de représentant titulaire :

En lieu et place de M. Jean-Marc HELBERT, il convient de lire : Mme Dominique BOYER.

#### Commission n° 9

(Infirmier de classe supérieure, préparateur en pharmacie de classe supérieure, ergothérapeute de classe supérieure, diététicien de classe supérieure, masseur-kinésithérapeute de classe

supérieure, infirmier de classe normale, préparateur en pharmacie de classe normale, ergothérapeute de classe supérieure, diététicien de classe normale et masseur-kinésithérapeute de classe normale)

1°) En qualité de représentant titulaire :

En lieu et place de Mlle Catherine BACHELIER, il convient de lire : Mme Marguerite MALEK.

#### Commission n° 10

(Aide-soignant de classe exceptionnelle, aide-soignant de classe supérieure et auxiliaire de puériculture principal, aide-soignant de classe normale et auxiliaire de puériculture)

1°) En qualité de représentant suppléant :

En lieu et place de Mlle Catherine BACHELIER, il convient de lire : Mme Jeanne COUSIN.

#### Commission n° 11

(Agent hospitalier social)

1°) En qualité de représentant titulaire :

En lieu et place de Mlle Catherine BACHELIER, il convient de lire : Mme Dominique BOYER.

2°) En qualité de représentant suppléant :

En lieu et place de Mme Dominique BOYER, il convient de lire : Mme Sylviane JULIEN.

#### Commission n° 13

(Maître ouvrier principal et maître ouvrier)

1°) En qualité de représentant titulaire :

En lieu et place de Mlle Catherine BACHELIER, il convient de lire : M. Jean-Michel LE GALL.

2°) En qualité de représentant suppléant :

En lieu et place de Mme Christine COCQUIO, il convient de lire : Mlle Stéphanie CHASTEL.

#### Commission n° 14

(Chef de magasin principal, chef de groupe automobile principal, chef de magasin de 2<sup>e</sup> catégorie, chef de groupe automobile, chef d'équipe conducteur auto, conducteur auto transport en commun, chef de magasin de 3<sup>e</sup> catégorie, ouvrier professionnel principal et ouvrier professionnel)

1°) En qualité de représentant suppléant :

En lieu et place de Mme Christine COCQUIO, il convient de lire : M. Jean-Michel LE GALL.

#### Commission n° 15

(Attaché principal de 1<sup>re</sup> classe, attaché principal de 2<sup>e</sup> classe et attaché)

1°) En qualité de représentants titulaires :

En lieu et place de Mme Marie-Madeleine MARTINEAU, il convient de lire : Mme Bénédicte JACQUEY-VAZQUEZ.

Il convient de rajouter la mention de M. Régis BAC.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel ».

Art. 3. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 février 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
*La Directrice Générale*  
Bernadette COULON-KIANG

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne d'attaché ouvert le 29 août 2005.**

- 1 — Mme Fabienne AUDIN
- 2 — M. Fabrice AUTHENAC
- 3 — M. François BASILE
- 4 — M. Didier CANUT
- 5 — Mme Carole CLAEYS
- 6 — Mme Sylvie FOUILLARD
- 7 — M. Eric FURSTOSS
- 8 — M. Sundar LAMOUR
- 9 — Mme Sylvie NICOLLE
- 10 — M. Joël SEMBLAT.

Liste arrêtée à dix noms (10).

Fait à Paris, le 6 février 2006

*La Présidente du Jury*  
Corinne DESFORGES

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique, des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours externe d'attaché ouvert le 29 août 2005.**

- 1 — Mme Mireille MADZENGUE
- 2 — Mme Hajja RABIA
- 3 — Mme Hélène REYNES
- 4 — Mme Stéphanie SIGONNEY
- 5 — Mme Emilie TASSIGNY
- 6 — Mlle Lydie WEBER.

Liste arrêtée à six (6) noms.

Fait à Paris, le 6 février 2006

*La Présidente du Jury*  
Corinne DESFORGES

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste principale par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'emploi d'adjoint d'accueil et d'insertion à l'issue du concours « réservé » ouvert le 2 août 2005 en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et du décret d'application n° 2001-1341 du 28 décembre 2001.**

- 1 — M. Melki BESSAHA
- 2 — M. Ried CHARNI
- 3 — M. Blaise ELISABETH
- 4 — M. Amakoé D'ALMEIDA
- 5 — M. Sofian CHARNI
- 6 — M. Christian MICHEL
- 7 — M. Gilbert NGUYEN.

Liste arrêtée à sept (7) noms.

Fait à Paris, le 6 février 2006

*Le Président du Jury*  
François BRAOUDÉ

**POSTES A POURVOIR**

**Direction des Finances. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Sous-Direction des Finances — Bureau F4.

Poste : chargé de secteur budgétaire.

Contact : M. BAYET, directeur-adjoint ou Mme MOSSE, chef du bureau — Téléphone : 01 42 76 34 57 / 34 24.

Référence : B.E.S. 06-G.02.13.

**Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

Service : Sous-Direction de la Politique du Logement — Service du logement social — Bureau de la programmation et des actions du logement.

Poste : attaché à la cellule « habitat privé ».

Contact : M. DAVENNE, chef de service ou Mme SEMPERE-BRIAND, chef de bureau — Téléphone : 01 42 76 31 58 / 20 71.

Référence : B.E.S. 06-G.02.10.

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).**

**FICHE DE POSTE**

Chef du Bureau du Compte — Attaché d'administration (poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> avril 2006).

**LOCALISATION**

Service des Finances et du Contrôle — Bureau de l'Ordonnancement — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12 — Métro : Gare de Lyon ou quai de la Rapée,

**DESCRIPTION DU BUREAU DE L'ORDONNANCEMENT OU BUREAU DU COMPTE**

Situé au sein de la Sous-Direction des Ressources, le Bureau du Compte comprend 16 agents. Il est l'un des 4 bureaux du Service des Finances et du Contrôle. Il est supervisé par le chef du Bureau du Compte.

Il est chargé de l'exécution des marchés et des budgets (dépenses et recettes).

**DESCRIPTION DU POSTE**

Le bureau est chargé en premier lieu, de l'ensemble des fonctions rattachées au contrôle et au suivi de l'ordonnancement.

1 — vérifier les pièces comptables de recettes et de dépenses ;

2 — créer les tiers (débiteurs et fournisseurs) ;

3 — effectuer certaines rectifications comptables sur l'application informatique « Ariane ».

Il supervise et assure les opérations comptables en liaison avec le comptable du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Le bureau assume en outre :

— La coordination des relations avec les services de la D.G.C.P. compte tenu des liens étroits qu'impliquent les règles de la comptabilité publique ;

— Le suivi et la coordination des procédures de dépenses (de l'engagement à la liquidation) au sein du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Cette mission implique le conseil aux différents pôles fonctionnels ;

— La participation aux évolutions informatiques (analyse, recettage) présentant une dimension comptable ;

— Le suivi des dépenses du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en rythme comme en nature, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Les qualités sont les suivantes :

— bonne expertise des règles de la comptabilité publique ;

— aptitude à l'encadrement et à l'animation des équipes ;

— goût pour la conduite de projets comptables et informatiques ;

— rigueur et disponibilité ;

— capacité d'animation, mobilisation autour de dossiers transverses en interne et à l'extérieur du bureau ;

— qualités rédactionnelles.

#### CONTACT

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à contacter : M. Régis BAC — Chef du Service des Finances et du Contrôle (01 44 67 15 05) ou M. Patrick GEOFFRAY — Sous-Directeur des Ressources (01 44 67 17 51).

### Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'architecte-voyer (F/H).

Poste numéro : 11385.

Grade : architecte voyer (F/H).

#### LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme — 17, bd Morland, 75004 Paris — Arrondissement ou Département : 75 — Accès : Sully-Morland.

#### NATURE DU POSTE

Titre : architecte voyer au Bureau des études urbaines et de l'espace public, chargé de la conception, de la mise en œuvre de projets de requalification d'espaces publics majeurs parisiens.

Attributions :

Missions du Bureau des études urbaines et de l'espace public :

La Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme, à laquelle est rattaché le Bureau des études urbaines et de l'espace public, répartit son activité sur deux principaux secteurs : la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire d'une part, les études d'urbanisme (prospective urbaine, études patrimoniales, études d'aménagement et d'embellissement de l'espace public, études et coordination d'opérations transversales) d'autre part.

Parmi les missions du Bureau des études urbaines et de l'espace public, le poste proposé est concerné par la mise en œuvre de la politique de la Ville de Paris menée sur l'espace public.

En complément des études conduites par la Direction de la Voirie et des Déplacements sur le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement, la Direction de l'Urbanisme doit proposer une action globale et cohérente sur cet espace, traitant à la fois l'aménagement de la voirie, l'implantation du mobilier urbain, l'occupation des rez-de-chaussée des immeubles (commerces, activités), révolution du bâti et l'animation culturelle. Elle a engagé plus particulièrement des réflexions sur l'organisation de l'espace public, les commerces, le mobilier urbain, ainsi que le règlement de la publicité et des enseignes.

Attributions liées au poste :

— Participation à la définition de méthodologie d'intervention sur les espaces publics à requalifier ;

— Réflexion sur de nouvelles interventions urbaines et artistiques afin d'améliorer le cadre de vie sur l'espace public ;

— Suivi des aménagements d'espace public dans les opérations d'aménagement ;

— Réflexion sur une démarche de développement durable sur les opérations d'aménagement, les études d'aménagement sur la couronne et les espaces publics ;

— Participation à la réflexion engagée sur la révision du règlement de la publicité et des enseignes.

Conditions particulières : ce poste peut aussi être pourvu par un ingénieur des services techniques.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : architecte D.P.L.G., D.E.S.A., E.N.S.A.I.S.

Qualités requises :

N° 1 : connaissances en matière d'aménagement et bonne culture urbaine ;

N° 2 : qualité de méthode, d'initiative, ainsi que de contact et d'expression ;

N° 3 : intérêt pour le design et le travail sur le paysage urbain.

Connaissances particulières : bonne maîtrise des règles de procédure administrative et de celles relatives aux marchés publics.

#### CONTACT

Mme Odile ROYER — Bureau 14112 — Bureau des études urbaines et de l'espace public — 17, bd Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 30 19 — Mél. : odile.royer@paris.fr.

### Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des Services Techniques (F/H).

Poste numéro : 11384.

Grade : ingénieur (ST) (F/H).

#### LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme — 17, bd Morland, 75004 Paris — Arrondissement ou Département : 75 — Accès : Sully-Morland.

#### NATURE DU POSTE

Titre : architecte voyer au Bureau des études urbaines et de l'espace public, chargé de la conception, de la mise en œuvre de projets de requalification d'espaces publics majeurs parisiens.

Attributions :

Missions du Bureau des études urbaines et de l'espace public :

La Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme, à laquelle est rattaché le Bureau des études urbaines et de l'espace public, répartit son activité sur deux principaux secteurs : la réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire d'une part, les études d'urbanisme (prospective urbaine, études patrimoniales, études d'aménagement et d'embellissement de l'espace public, études et coordination d'opérations transversales) d'autre part.

Parmi les missions du Bureau des études urbaines et de l'espace public, le poste proposé est concerné par la mise en œuvre de la politique de la Ville de Paris menée sur l'espace public.

En complément des études conduites par la Direction de la Voirie et des Déplacements sur le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement, la Direction de l'Urbanisme doit proposer une action globale et cohérente sur cet



espace, traitant à la fois l'aménagement de la voirie, l'implantation du mobilier urbain, l'occupation des rez-de-chaussée des immeubles (commerces, activités), l'évolution du bâti et l'animation culturelle. Elle a engagé plus particulièrement des réflexions sur l'organisation de l'espace public, les commerces, le mobilier urbain, ainsi que le règlement de la publicité et des enseignes.

Attributions liées au poste :

— Participation à la définition de méthodologie d'intervention sur les espaces publics à requalifier ;

— Réflexion sur de nouvelles interventions urbaines et artistiques afin d'améliorer le cadre de vie sur l'espace public ;

— Suivi des aménagements d'espace public dans les opérations d'aménagement ;

— Réflexion sur une démarche de développement durable sur les opérations d'aménagement, les études d'aménagement sur la couronne et les espaces publics ;

— Participation à la réflexion engagée sur la révision du règlement de la publicité et des enseignes.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : I.S.T. ou architecte D.P.L.G., D.E.S.A., E.N.S.A.I.S.

Qualités requises :

N° 1 : connaissances en matière d'aménagement et bonne culture urbaine ;

N° 2 : qualité de méthode, d'initiative, ainsi que de contact et d'expression ;

N° 3 : intérêt pour le design et le travail sur le paysage urbain.

Connaissances particulières : bonne maîtrise des règles de procédure administrative et de celles relatives aux marchés publics.

#### CONTACT

Mme Odile ROYER — Bureau 14112 — Bureau des études urbaines et de l'espace public — 17, bd Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 30 19 — Mél. : odile.royer@paris.fr.

### Secrétariat Général du Conseil de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Grade : agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11994.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général du Conseil de Paris — Bureau des Affaires Financières — Hôtel-de-Ville, 75196 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup> — Accès : métro Hôtel-de-Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de la gestion de la formation des élus.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef du Bureau.

Attributions :

— définition des objectifs et élaboration du plan de formation des élus ;

— relations avec les groupes politiques et avec les organismes de formation ;

— études et statistiques sur l'exécution du plan de formation ;

— supervision de la gestion des dossiers de formation ;

— gestion des crédits dédiés à la formation des élus.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissance des règles budgétaires et comptables.

Qualités requises :

N° 1 : rigueur, organisation et méthode ;

N° 2 : sens des relations humaines ;

N° 3 : discrétion.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques.

#### CONTACT

M. Michel DES BOSCS — Bureau des Ressources Humaines — Hôtel-de-Ville, 75196 Paris R.P. — Téléphone : 01 42 76 57 13 — Mél. : micheldesboscs@paris.fr.

### Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11969.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — SDAFE — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chef de projet utilisateur en vue de l'extension du système d'information propre à la Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives, ANIS (F/H).

Contexte hiérarchique : rattaché auprès de la sous-directrice des actions familiales et éducatives, le chef de projet travaillera en liaison étroite avec le Bureau des études et de l'informatique.

Attributions : Missions de la Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives (SDAFE) :

La SDAFE est chargée de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département de Paris. Ses missions sont définies par le Code de l'action sociale et des familles. Son premier objectif est de protéger l'enfant tout en cherchant au maximum à préserver l'unité familiale. Pour ce faire, elle met en œuvre des actions de prévention (prévention spécialisée, aides financières, actions éducatives à domicile,...) et de protection (actions éducatives en milieu ouvert, placements), soit de sa propre initiative, soit sur décision judiciaire.

Au sein de la SDAFE, le Bureau des études et de l'informatique est chargé de l'application ANIS-ASE, qui suit l'activité des services de l'ASE, ainsi que des statistiques et de l'administration des données de la base informatique.

Attributions :

Le titulaire du poste sera chargé de faire évoluer le système actuel et les procédures associées pour améliorer la connaissance de l'activité de la Sous-Direction, le suivi des dépenses et le contrôle des règles. L'audit budgétaire et financier mené sur l'ASE dans le courant de l'année 2005 a démontré que la SDAFE ne disposait pas des moyens lui permettant de connaître les différents facteurs de la dépense, notamment ceux qui composent la dépense unitaire. Le logiciel ANIS est conçu pour permettre ce suivi, mais toutes ses potentialités ne sont pas exploitées, d'une part, d'autre part, le module financier n'est pas utilisé actuellement.

Le chef de projet utilisateur devra veiller à mettre en place l'informatisation des dépenses engagées, par enfant, par type de prestation, par donneur d'ordre (secteurs du bureau de l'ASE, services d'accueil familial, établissements).

Cette informatisation devra être précédée par :

- la définition et la mise en place des ressources et instances du projet,
- la simplification du paramétrage actuel,
- l'étude des circuits et des formulaires utilisés dans le cadre des activités à informatiser (pour évaluer le gain de productivité à attendre du système),
- l'étude de gestion des règles en vigueur pour les activités à informatiser pour déterminer,
- les éventuels aménagements à y apporter compte tenu des objectifs de maîtrise des dépenses et de rationalisation attendus.

Ce travail devra être mené en liaison avec les bureaux concernés de la Sous-Direction, notamment le Bureau de gestion financière qui mandate les dépenses de fonctionnement de la SDAFE (276 M€ en 2005).

Le titulaire du poste sera également en relation avec le service du budget, du contrôle de gestion et la prospective, ainsi qu'avec le Bureau de l'informatique et de l'ingénierie de la DASES, le Bureau des projets de l'habitant de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI) et l'éditeur du progiciel.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : maîtrise des outils bureautiques Word, Excel, environnement Windows et Internet.

Qualités requises :

- N° 1 : qualités relationnelles développées ;
- N° 2 : capacités à dialoguer avec les utilisateurs ;
- N° 3 : autonomie.

Connaissances particulières : expérience en matière de conduite de projet d'informatisation et système d'information, en particulier en matière d'accompagnement des utilisateurs (changement, formation).

#### CONTACT

Patricia ORSINI (Sous-Directrice) — Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 74 74 — Mél. : patricia.orsini@paris.fr.

### Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 11970.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

#### LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Maison Départementale des Personnes Handicapées — 10, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris — Arrondissement : 12 — Accès : Métro quai de la Rapée ou gare de Lyon.

#### NATURE DU POSTE

Titre : ergothérapeute de l'équipe d'évaluation des besoins de compensation.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du médecin responsable de l'équipe pluridisciplinaire de la M.D.P.H.

Attributions : la M.D.P.H. assure un accès unique aux personnes handicapées et à leurs familles pour tous les droits, démarches et prestations les concernant. Elle assure une mission d'accueil, évalue les besoins de compensation de la personne

handicapée et lui propose un plan d'aide personnalisé. L'ergothérapeute détermine le degré de handicap, les capacités et les besoins de compensation fonctionnelle de la personne handicapée qui a demandé le bénéfice de la Prestation Compensation Handicap. Il travaille au sein d'une équipe de médecins, d'assistants sociaux et psychologue.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplôme d'ergothérapeute.

Qualités requises :

N° 1 : expérience confirmée au sein d'un établissement pour personnes handicapées ;

N° 2 : dynamisme et disponibilité ;

N° 3 : sens du contact et goût du travail en équipe.

#### CONTACT

M. Patrick RISSELIN, directeur de la M.D.P.H. — Bureau M.D.P.H — 10, avenue Ledru Rollin, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 73 94.

### Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 11935.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mission de la démocratie locale — 11, rue de l'Ave Maria, 75004 Paris — Arrondissement ou Département : 04 — Accès : Métro Pont Marie ou Saint Paul.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de la « démocratie locale » au sein d'une petite équipe composée de 4 personnes.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Chef de la Mission Démocratie locale au sein de la D.D.A.T.C.

Attributions : il s'agira de : — Suivre les conseils de quartier dans les arrondissements en liaison avec les mairies d'arrondissements et développer les outils permettant aux structures de participation de se développer ; — Elaborer en relation avec les directions concernées, toute initiative favorisant l'information, la concertation des habitants sur divers sujets à l'échelle de la Ville de Paris et mettre en œuvre les outils adaptés ; — Aider à la mise en œuvre d'une communication relative aux actions et aux projets menés dans le cadre des différents dispositifs de participation créés ; — Assurer le secrétariat de la Commission Consultative des Services Publics locaux. Le chargé de mission apportera ses compétences au sein de l'équipe dans l'élaboration, la mise en place et le suivi d'un certain nombre de projets portés par la Mission (formations des conseils de quartier, animation du réseau des assistants des conseils de quartier, organisation du « Printemps de la Démocratie locale »...).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'écoute et diplomatie ;

N° 2 : sens de l'organisation et de la méthode, disponibilité ;

N° 3 : maîtrise des enjeux et des outils de la démocratie locale.

Connaissances particulières : expérience de mise en place et conduite des structures de la démocratie locale.

**CONTACT**

Mlle Lucie KAZARIAN — 11, rue de l'Ave Maria, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél. : lucie.kazarian@paris.fr.

Poste à pourvoir à compter du 14 avril 2006.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 11869.

Grade : agent de catégorie B (F/H).

**LOCALISATION**

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Espace Reuilly — 21, rue Hénard, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Métro Montgallet.

**NATURE DU POSTE**

Titre : chargé des questions techniques dans le cadre de l'Espace Reuilly.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du directeur, d'un responsable et au sein d'une équipe de 2 techniciens.

Attributions : administrative : établissement et suivi du dossier technique de chaque manifestation. Logistique/Sécurité : entretien courant de la salle et de ses équipements (Son, lumière, électricité et mobilier). Technique : demande de devis technique auprès des prestataires, entretiens de mise au point, suivi des manifestations en matière de sonorisation, éclairage et manutention.

Conditions particulières : 35 h hebdomadaires par roulement y compris soirées et samedis, parfois dimanche et jours fériés.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : sens des relations humaines ;

N° 2 : organisation et capacité d'initiative ;

N° 3 : bonne connaissance des techniques de régie plateau son et lumière.

Connaissances particulières : techniques sonorisation et lumière.

**CONTACT**

M. Serge JAKOBOWICZ — Espace Reuilly — 21, rue Hénard, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 74 90 49.

Poste à pourvoir à compter du 15 juin 2006.

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

**FICHE DE POSTE**

Poste numéro : 11993.

Grade : agent de catégorie B.

**LOCALISATION**

Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Service des ressources humaines et de la logistique — Cellule Hygiène et Sécurité — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : métro quai de la Rapée — Gare de Lyon — Gare d'Austerlitz.

**NATURE DU POSTE**

Titre : conseiller assistant en prévention des risques professionnels (F/H).

Attributions :

La Direction du Patrimoine et de l'Architecture est la direction de référence du patrimoine architectural des équipements publics de la ville dont elle assure la préservation, la mise en valeur et l'entretien. Elle met également en œuvre des travaux de maintenance et de réhabilitation pour le compte des autres directions de la ville. Enfin, elle conduit les travaux de construction neuve et assure, à ce titre, un rôle de maître d'ouvrage délégué.

Contexte hiérarchique :

Placé sous l'autorité du chef de la cellule hygiène et sécurité, son activité s'étendra à l'ensemble des services de la D.P.A. qui comprend 1 400 agents affectés dans les services centraux et localisés. Son rôle sera d'assister et de conseiller la direction et les chefs de service dans la définition et la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels ainsi que de coordonner les actions dans ce domaine.

Attributions du poste :

— Participation et aide méthodologique : analyse des situations de travail et évaluation des risques professionnels ; Analyse et suivi statistique des accidents du travail ; Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions de prévention ; Conseil et assistance sur les projets d'aménagement des lieux de travail ; Conduite d'enquêtes post-accidents auprès du C.H.S. ; Audits et diagnostics hygiène et sécurité ;

— Action sur les structures de prévention : animation des réseaux (relais prévention — relais alcool — etc.) ; Gestion du fonctionnement du C.H.S. et des groupes de travail en émanant ; Liaison avec la médecine préventive et les bureaux de prévention des directions de la Ville ;

— Implication des acteurs et développement de la culture prévention : conception et réalisation d'actions de formation ; Information et sensibilisation des agents ; Veille réglementaire et diffusion de la documentation.

Spécificités : diplôme minimum niveau 2 (maîtrise es sciences, maîtrise es sciences et techniques).

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail.

Qualités requises :

N° 1 : esprit d'analyse et de synthèse ;

N° 2 : travail en équipe ;

N° 3 : sens de l'initiative et des relations humaines.

Connaissances particulières : première expérience souhaitée, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel).

**CONTACT**

M. Daniel MATHOT — Chef de la cellule hygiène et sécurité — Service des Ressources Humaines et de la Logistique — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 82 58.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### MARCHES PUBLICS

#### Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

\*  
\* \*

#### Avis d'attributions

**Référence de l'avis :** F.P.E.-05-338.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction des Familles et de la Petite Enfance* — Sous-Direction de la Petite Enfance.

**Responsable de la convention de marché :** le Maire de Paris — 94/96, quai de la Rapée, Paris (75012) — Téléphone : 01 43 47 73 92 — Télécopie : 01 43 47 73 96.

**Objet de la convention de marché :** prestations de service pour l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance de type halte-garderie située 4/6, rue Lemer cier et 17, rue Lechapelais dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Mode de passation :** marché en application des dispositions de l'article 30 du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics.

**Nom et adresse de l'attributaire :** Association CRESCENDO — 39, boulevard Beaumarchais, 75003 Paris.

**Date d'envoi de la publication :** 10 février 2006.

**Référence de l'avis :** F.P.E.-05-345.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction des Familles et de la Petite Enfance* — Sous-Direction de la Petite Enfance.

**Responsable de la convention de marché :** le Maire de Paris — 94/96, quai de la Rapée, Paris (75012) — Téléphone : 01 43 47 73 92 — Télécopie : 01 43 47 73 96.

**Objet de la convention de marché :** prestations de service pour l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance de type halte-garderie située 16, avenue Simon Bolivar, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Mode de passation :** marché en application des dispositions de l'article 30 du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics.

**Nom et adresse de l'attributaire :** EVANCIA-BABILOU — 3, avenue de l'Europe, 92300 Levallois-Perret.

**Date d'envoi de la publication :** 10 février 2006.

**Référence de l'avis :** D.R.H. 2005-0007-AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction des Ressources Humaines* — Bureau de la formation — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 46 40 — Télécopie : 01 42 76 47 05.

**Objet du marché :** organisation et animation d'un test d'aptitude préalable, d'une préparation et présentation aux épreuves théoriques et pratiques des permis de conduire « poids lourds » E(B), C, C et E(C), E(C), pour les agents des directions de la Mairie de Paris.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : CER Paris Sud Rive Gauche (E.C.F. Paris Sud) — 85, avenue de Neuilly,

94120 Fontenay sous Bois — Numéro des marchés / Numéro des lots : marché 05 11 163 — Montant : marché sans minimum ni maximum.

**Date d'envoi à la publication :** 10 février 2006.

**Référence de l'avis :** S.P.I.-D.R.H. 2006-3-AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction des Ressources Humaines* — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, France — Téléphone : 01 42 76 45 44 — Télécopie : 01 42 76 65 50 — Mél. : francois.philippe@paris.fr.

**Objet du marché :** location de salles équipées destinées aux opérations de recrutement et de formation organisées par la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris : Lot n° 1 : pouvant recevoir sur un seul site au moins 1 000 candidats assis et situées dans Paris intra-muros ; Lot n° 2 : pouvant recevoir sur un seul site au moins 3 000 candidats assis et situées dans les départements 75, 92, 93 et 94.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : Cabinet Conseil EXACO — 5 bis, rue Théodore Hamont, 75012 Paris — Numéro des marchés / Numéro des lots : 05 10 001 (lot n° 1) ; 05 10 002 (lot n° 2) — Montant : Lot n° 1 : 8,50, 11, 13 ou 15 €/place/jour selon le site ; Lot n° 2 : 9,60, 10,56, 11,52, 12,48 ou 14,40 €/place/jour selon le site.

**Date d'envoi à la publication :** 10 février 2006.

**Référence de l'avis :** D.V.D. 2005-0221-AA.

**Coordonnées de l'acheteur public :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements* — Mission informatique — 2<sup>e</sup> étage — Bureau 202 ou 203 — 15, bd Carnot, 75012 Paris — Téléphone : 01 44 67 29 00 — Télécopie : 01 44 67 29 15.

**Objet du marché :** assistance à l'exploitation du parc informatique de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

**Attributaire du marché :** Nom et adresse : S.A. OSIATIS France — 1, rue du Petit Clamart, 78142 Velizy Villacoublay — Numéro des marchés / Numéro des lots : n° 06 62 001 — Montant : minimum 47 840 € T.T.C. maximum 191 360 € T.T.C.

**Date d'envoi à la publication :** 10 février 2006.

#### Procédures adaptées ouvertes

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.F. 2006-0008.

**Code catégorie d'achat :** 70.02 / Conseil en organisation.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Finances*.

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** personne responsable du marché : Mme Véronique BEDAGUE-HAMILIUS — Directrice des Finances — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Objet du marché :** accompagnement à l'harmonisation pédagogique et à l'élaboration des supports des formations budgétaires et comptables destinées aux agents de la Collectivité Parisienne.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 13 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Ville de Paris — Direction des Finances — Bureau des Affaires Générales — Bureau 6138 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris (se référer à la rubrique informations complémentaires).



**Modalités de remise des offres :** les offres seront adressées par pli recommandé avec accusé de réception ou remises contre un récépissé à ce même bureau, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h uniquement les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars 2006. Les plis seront transmis sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe intérieure contiendra l'offre en 3 exemplaires, l'enveloppe extérieure précisera : « Offre relative à l'accompagnement à l'harmonisation pédagogique et à l'élaboration des supports des formations budgétaires et comptables destinées aux Agents de la collectivité parisienne — Ne pas ouvrir ». Parallèlement, un envoi par mél. sera effectué à l'adresse suivante si vous en avez la possibilité : [df-marches-publics@paris.fr](mailto:df-marches-publics@paris.fr). L'exemplaire papier fait seul foi.

**Date limite de dépôt des offres :** 3 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** les dossiers de consultation ne pourront être obtenus que par demande écrite faite à l'adresse de retrait des dossiers, par mél. à l'adresse suivante : [df-marches-publics@paris.fr](mailto:df-marches-publics@paris.fr) ou par télécopie (Télécopie : 01 42 76 22 00 — Téléphone : 01 42 76 33 98).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.D.A.E.E. 2006-0004.

**Code catégorie d'achat :** 78.02 / Service de qualification et d'insertion professionnelles.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** DEPARTEMENT — *Direction du Développement de l'Activité Economique et de l'Emploi.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Sous-Direction de l'Emploi et de la Formation — Bureau de la Promotion de l'Emploi et de la Formation — Cellule d'animation des M.D.E.E. — 32, bd Henri IV, 75004 Paris.

**Objet du marché :** mise en œuvre d'une action expérimentale d'accompagnement individualisé au retour à l'emploi de 50 personnes de plus de 45 ans en difficulté d'insertion ou de réinsertion, d'un niveau de qualification Bac + 2 ou justifiant de deux années d'expérience professionnelle.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Maison du Développement Economique et de l'Emploi du 18<sup>e</sup> arrondissement — 164, rue Ordener, 75018 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 13 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** D.D.E.E. — Sous-Direction de l'Emploi et de la Formation — B.P.E.F. — Cellule d'animation des M.D.E.E. — 32, bd Henri IV, 75004 Paris — Mme BAHIN — B. 107 — 01 42 76 81 68 — Mél. : [michele.bahin@paris.fr](mailto:michele.bahin@paris.fr) ou Mme GAUTIER — B. 102 — 01 42 76 81 47 — [nathalie.gautier@paris.fr](mailto:nathalie.gautier@paris.fr).

**Modalités de remise des offres :** par courrier ou dépôt à l'adresse de retrait du dossier.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** le C.C.A.T.P. peut être, sur demande écrite, envoyé par mél.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.U. 2006-0006.

**Code catégorie d'achat :** 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Sous-Direction de l'Action Foncière —

Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Objet du marché :** marché de prestations de service d'estimation immobilière de locaux commerciaux situés dans l'immeuble 3, rue des Beaux-Arts, à Paris 6<sup>e</sup>.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 7 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureaux 11109/11107/11105 (11<sup>e</sup> étage) — Télécopie : 01 42 76 76 70 50 — Mél. : [sophie.delorme.DU@paris.fr](mailto:sophie.delorme.DU@paris.fr)/[evelyne.bisson.du@paris.fr](mailto:evelyne.bisson.du@paris.fr).

**Modalités de remise des offres :** ne seront acceptées que les offres envoyées par plis recommandés ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Date limite de dépôt des offres :** 17 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** l'expertise devra être remise au plus tard le vendredi 28 avril 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; critère n° 2 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %) ; critère n° 3 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat) ; renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11<sup>e</sup> étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : [francois-regis.perge@paris.fr](mailto:francois-regis.perge@paris.fr).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.U. 2006-0007.

**Code catégorie d'achat :** 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Objet du marché :** marché de prestations de service pour l'expertise de la valeur vénale de la parcelle cadastrée H n° 229 située 88/98, chemin de Grosloy, à Bondy (Seine-Saint-Denis).

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Bondy.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 14 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11109/11105 (11<sup>e</sup> étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : [sophie.delorme.DU@paris.fr](mailto:sophie.delorme.DU@paris.fr)/[evelyne.bisson.du@paris.fr](mailto:evelyne.bisson.du@paris.fr).

**Modalités de remise des offres :** ne seront acceptées que les offres envoyées par plis recommandés ou remises à

l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** l'expertise devra être remise au plus tard le lundi 15 mai 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; critère n° 2 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %) ; critère n° 3 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat) ; renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11<sup>e</sup> étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : francois-regis.perge@paris.fr.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.U. 2006-0008.

**Code catégorie d'achat :** 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Objet du marché :** marché de prestations de service pour l'expertise de la valeur vénale des parcelles cadastrées BY n° 20 et BY n° 61 à Saint-Denis (Seine Saint-Denis).

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Saint-Denis.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 14 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureaux 11109/11107 (11<sup>e</sup> étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : sophie.delorme.DU@paris.fr/evelyne.bisson.du@paris.fr.

**Modalités de remise des offres :** ne seront acceptées que les offres envoyées par plis recommandés ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** l'expertise devra être remise au plus tard le lundi 22 mai 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; critère n° 2 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %) ; critère n° 3 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone :

01 42 76 70 64 (secrétariat) ; renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11<sup>e</sup> étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : francois-regis.perge@paris.fr.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.U. 2006-0009.

**Code catégorie d'achat :** 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Objet du marché :** marché de prestations de service pour l'expertise de la valeur vénale du terrain communal situé 8, boulevard d'Indochine et 1-7, rue des Marchais, à Paris 19<sup>e</sup>.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 14 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11109/11107 (11<sup>e</sup> étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : sophie.delorme.DU@paris.fr/evelyne.bisson.du@paris.fr.

**Modalités de remise des offres :** ne seront acceptées que les offres envoyées par plis recommandés ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** l'expertise devra être remise au plus tard le lundi 22 mai 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %), critère n° 2 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %) ; critère n° 3 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat) ; renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11<sup>e</sup> étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél. : francois-regis.perge@paris.fr.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** S.T.R.E.A. 2006-0008.

**Code catégorie d'achat :** 70.02 / Conseil en organisation.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Section Technique des Ressources en Eau et Assainissement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Mission Qualité Développement — 27, rue

du Commandeur, 75014 Paris — Téléphone : 01 53 68 24 26.

**Objet du marché : assistance au service technique de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'un système de management intégré.**

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — denis.fierling@paris.fr.

**Modalités de remise des offres :** par voie électronique le 27 février avant 15 h ou par courrier.

**Date limite de dépôt des offres :** 27 février 2006 à 15 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.E. 2006-0028.

**Code catégorie d'achat :** 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section des Locaux — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 54 00 — Télécopie : 01 42 38 15 48.

**Objet du marché :** mission de coordination S.P.S. pour l'adaptation du garage Victor Hugo en vue de l'accueil de véhicules au GNV et création d'une aire de lavage.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 37, rue Victor Hugo, 94200 Ivry sur Seine.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 2 mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** identique à celle du service acheteur. Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront, soit être envoyées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception, soit être remises contre récépissé à l'adresse de retrait. L'attention des candidats est portée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou mél. ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 8 mars 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** avant de procéder à l'attribution du marché, la personne publique se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats (trois au maximum) qui auront proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres définis dans le Règlement de Consultation.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.E. 2006-0030.

**Code catégorie d'achat :** 10.70 / Epicerie pour l'administration.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Bureau de la commande publique — 2, rue Beaubourg, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 87 64 — Mél. : stéphanie.hoff@paris.fr.

**Objet du marché :** fourniture d'épicerie pour la Direction de la Protection de l'Environnement.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** à l'adresse du service acheteur.

**Modalités de remise des offres :** à l'adresse du service acheteur, bureau 24, par pli recommandé ou déposé contre récépissé.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** la livraison n'est pas comprise dans le marché. L'administration pourra négocier avec la ou les meilleures offres.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.V.D. 2006-0001.

**Code catégorie d'achat :** 78.05 / Formation professionnelle continue.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** S.D.A.G. — Service de Ressources Humaines — Division formation.

**Objet du marché :** formation voirie et réseaux divers.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris ou proche banlieue.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** D.V.D. — S.D.A.G. — Service de Ressources Humaines — Division formation — Bureau 336 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Catherine LEGAY.

**Modalités de remise des offres :** les candidats remettront leur offre à l'adresse de retrait des dossiers avant la date limite de remise des offres.

**Date limite de dépôt des offres :** 14 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** les offres seront jugées selon les critères suivants : le prix (60 %) ; les conditions décrites dans le cahier des charges — acte d'engagement (40 %).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.V.D. 2006-0004.

**Code catégorie d'achat :** 99.02 / Travaux concernant le patrimoine de voirie.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service du Patrimoine de Voirie — Section Ouvrage d'Art et du Périphérique.

**Objet du marché :** restauration des quatre statues ornant les entrées du pont du carrousel.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** pont du carrousel, Paris 6<sup>e</sup>.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> mai 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** S.P.V. — D.B. — Bureau 237 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

**Modalités de remise des offres :** le candidat remettra le dossier complété et signé à la Direction de la Voirie et des Déplacements — Service du Patrimoine de Voirie — Division Budgétaire — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Bureau 237.



**Date limite de dépôt des offres :** 7 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères pondérés suivants : montant de l'offre 60 % ; valeur technique 40 %.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.J.E.V. 2006-0024.

**Code catégorie d'achat :** 98.06 / Travaux dans les cimetières parisiens.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service des cimetières — Téléphone : 01 40 33 85 85.

**Objet du marché :** travaux d'engazonnement au cimetière des Batignolles.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 8, rue St Just, 75017 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

**Modalités de remise des offres :** lettre R.A.R. ou remises contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** décaissement et apport d'une centaine de mètres cubes de terre végétale, semis de 2 373 m<sup>2</sup> de gazon.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.J.E.V. 2006-0025.

**Code catégorie d'achat :** 98.06 / Travaux dans les cimetières parisiens.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service des Cimetières — Téléphone : 01 40 33 85 85.

**Objet du marché :** travaux d'engazonnement au cimetière parisien de Saint Ouen.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 169, av Michelet, 93400 Saint Ouen.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

**Modalités de remise des offres :** lettre R.A.R. ou remise contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** réalisation de 550 m<sup>2</sup> de gazon.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.J.E.V. 2006-0026.

**Code catégorie d'achat :** 98.06 / Travaux dans les cimetières parisiens.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris — Téléphone : 01 40 33 85 85.

**Objet du marché :** travaux d'engazonnement au cimetière parisien d'Ivry.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** 44, av de Verdun, 94200 Ivry sur Seine.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

**Modalités de remise des offres :** lettre R.A.R. ou remise contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, Service des cimetières, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 24 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** plaquage d'environ 300 m<sup>2</sup>, semis de 2 000 m<sup>2</sup> de gazon et fourniture et pose d'environ 40 ml de bordurette.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.J.E.V. 2006-0029.

**Code catégorie d'achat :** 74.01 / Curage et élimination des déchets du réseau d'assainissement.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** D.P.J.E.V. — Circonscription Bois de Vincennes — Rond point de la Pyramide, 75012 Paris.

**Objet du marché :** travaux d'entretien des réseaux secondaires d'assainissement.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Bois de Vincennes et du Bois de Boulogne.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 15 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** D.P.J.E.V. — Circonscription Bois de Vincennes — Rond point de la Pyramide, 75012 Paris.

**Modalités de remise des offres :** D.P.J.E.V. — Circonscription Bois de Vincennes — à l'attention de M. FLECCIA — Rond point de la Pyramide, 75012 Paris.

**Date limite de dépôt des offres :** 28 février 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** [bernard.fleccia@paris.fr](mailto:bernard.fleccia@paris.fr).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.J.S. 2006-0017.

**Code catégorie d'achat :** 70.02 / Conseil en organisation.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service du sport de haut niveau et des concessions sportives. Correspondants : Carine CHEVRIER-FATOME / Baudouin d'HARCOURT — Télécopie : 01 42 76 22 50 — Mél. : concessions\_sportives-djs@paris.fr.

**Objet du marché :** mission d'assistance juridique à la passation de contrats d'occupation du domaine public de diverses concessions sportives parisiennes. Ce marché de prestations intellectuelles concerne les différentes étapes de procédures de passation de contrats d'occupation du domaine public.



**Lieu d'exécution ou de livraison :** Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :**  
7 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau des concessions sportives, 25, bd Bourdon, 75004 Paris — 3<sup>e</sup> étage, bureau 319. Les dossiers seront remis du lundi 20 février 2006 au vendredi 3 mars 2006 inclus, de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h, du lundi au vendredi.

**Modalités de remise des offres :** même adresse et mêmes horaires que pour le retrait des dossiers, par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées contre récépissé.

**Date limite de dépôt des offres :** 6 mars 2006 à 16 h.

**Informations complémentaires :** le marché est passé conformément aux articles 28 et 71 du Code des marchés publics sous la forme d'un marché à bons de commande. Les prestations seront rémunérées sur la base des tarifs horaires correspondant aux catégories des intervenants, telles que figurant dans l'acte d'engagement. Critères d'évaluation des offres : (1) profil des membres de l'équipe proposée par le candidat (coeff. 3) ; (2) prix proposés (coeff. 2).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.A.S.E.S. 2006-0015.

**Code catégorie d'achat :** 30.03 / Armes.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Sous-Direction de la Santé — Bureau des Equipements Publics de Santé — Bureau 703 — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris.

**Objet du marché :** marché unique ayant pour objet : la fourniture de plusieurs dispositifs d'extinction incendie automatiques ainsi que la maintenance préventive et corrective de ces installations.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :**  
20 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** S.M.A.S.H. — 11, rue George Eastman, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 97 87 60 — Télécopie : 01 44 97 87 55. Retrait ou envoi des dossiers sur demande préalable du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30.

**Modalités de remise des offres :** envoi par lettre recommandée avec A.R. à l'adresse de retrait des dossiers.

**Date limite de dépôt des offres :** 10 mars 2006 à 17 h.

**Informations complémentaires :** personne à contacter pour renseignements complémentaires : M. André VAYRON au 01 44 97 87 60.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0065.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture du

12<sup>e</sup> arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris, Téléphone : 01 53 02 47 00.

**Objet du marché :** réfection des peintures des couloirs intérieurs au collège départemental — 8, avenue Vincent d'Indy, 75012 Paris.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Collège départemental — 8, avenue Vincent d'Indy, 75012 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :**  
1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Bureau des marchés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 10 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** des renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de M. DE LAFORCADE ou de M. PIMPANEAU — Téléphone : 01 53 02 47 00.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0073.

**Code catégorie d'achat :** 71.78 / Diagnostics techniques liés à la maîtrise d'ouvrage du bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Bernard CHRISTOL.

**Objet du marché :** mission pour un Bureau d'Etudes Techniques relative aux travaux de Création de classes maternelles.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire B — 4, rue Pierre Foncin, 75020 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :**  
1<sup>er</sup> juin 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20<sup>e</sup> arrondissement avant le 3 mars 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 3 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** pour les informations techniques contacter M. Pierre CHOUARD.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0079.

**Code catégorie d'achat :** 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.), personne responsable du marché : M. Thierry LANGE.

**Objet du marché :** étude thermique pour l'amélioration du confort thermique d'été.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Institut d'Hygiène Dentaire — 11, rue Georges Eastmann, 75013 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** S.T.E.G.C., 193, rue de Bercy, Tour Gamma A, 10<sup>e</sup> étage, bureau 1002, à Paris 12<sup>e</sup>, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception postal, soit remises contre récépissé. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 10 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. SARMEO — Téléphone : 01 71 27 00 10.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0083.

**Code catégorie d'achat :** 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements — 15, rue du Regard, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

**Objet du marché :** analyse préalable des pierres en vue des travaux de restauration des façades de la cour.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement — 116, rue de Grenelle, 75007 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 27 mars 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** dito service acheteur.

**Modalités de remise des offres :** offres, soit à envoyer sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit à remettre contre récépissé au 112, rue de Rennes, 75006 Paris avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

**Date limite de dépôt des offres :** 1<sup>er</sup> mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** critères de jugement des offres pondérés selon valeur technique (65 %) et prix (35 %).

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0084.

**Code catégorie d'achat :** 71.74 / Coordination des systèmes de sécurité incendie.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris — Téléphone : 01 44 90 75 20 — Télécopie : 01 44 90 75 39.

**Objet du marché :** mission de conception réalisation dans le cadre d'un marché de coordination des systèmes de sécurité incendie à la Piscine Drigny, à Paris 9<sup>e</sup>.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Piscine Drigny, 18, rue Bochart de Saron, à Paris 9<sup>e</sup>.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 3 avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements — 3, rue de Lisbonne, 75008 Paris — Téléphone : 01 44 90 75 20 — Télécopie : 01 44 90 75 39.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par courrier sous pli recommandé avec avis de réception, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

**Date limite de dépôt des offres :** 8 mars 2006 à 12 h.

**Procédure :** marché passé selon la procédure adaptée.

**Référence de l'avis :** D.P.A. 2006-0085.

**Code catégorie d'achat :** 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél. :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — M. Sylvain MONTESINOS.

**Objet du marché :** modernisation des évacuations des sanitaires publics en sous-sol.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Musée Carnavalet — 23, rue de Sévigné, 75003 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :** 1<sup>er</sup> avril 2006.

**Adresse de retrait des dossiers :** Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Date limite de dépôt des offres :** 3 mars 2006 à 12 h.

**Informations complémentaires :** le présent marché, divisé en 3 lots techniques (maçonnerie, plomberie, peinture), est un marché unique. Critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du

19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché : réhabilitation des sanitaires. Les travaux prévoient la restructuration des sanitaires à rez-de-chaussée situés dans la cour, leur mise aux normes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ainsi que le remplacement des canalisations en plomb dans l'ensemble de l'établissement.**

**Allotissement :**

Lot n° 1 : maçonnerie (Mandataire) ;

Lot n° 2 : plomberie ;

Lot n° 3 : électricité ;

Lot n° 4 : menuiserie ;

Lot n° 5 : peinture.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecole élémentaire — 7/9, rue Tandou, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 3 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 2 (deux) mois.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris. Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

— la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;

— le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** mercredi 15 mars 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — M. Régis PETIJEAN ou M. Jean-Louis Gilte — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Code catégorie d'achat :** 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

**Nature et type de marché :** travaux — exécution.

**Procédure :** marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

**Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Objet du marché : accessibilité handicapés des sanitaires. Les travaux prévoient la restructuration de l'ensemble des sanitaires des deux écoles à tous les niveaux afin de permettre leur mise aux normes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

**Allotissement :**

Lot n° 1 : maçonnerie (Mandataire) ;

Lot n° 2 : plomberie ;

Lot n° 3 : électricité ;

Lot n° 4 : menuiserie ;

Lot n° 5 : peinture.

**Lieu d'exécution ou de livraison :** Ecoles élémentaires — 14, rue Mathis et 132, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris.

**Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux :** 3 juillet 2006.

**Durée des travaux :** 1 (un) mois.

**Adresse de retrait des dossiers :** Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris. Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

**Critères de jugement des offres :**

— la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;

— le prix (pondération 45 %).

**Date limite de dépôt des offres :** mercredi 15 mars 2006 à 16 h.

**Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique :** Section Locale d'Architecture du 19<sup>e</sup> arrondissement — M. Régis PETIJEAN ou M. Jean-Louis Gilte — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des opérateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.**

1<sup>o</sup>) Un concours externe pour l'accès au corps des opérateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour 6 postes à partir du 12 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent être titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

2<sup>o</sup>) Un concours interne pour l'accès au corps des opérateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert pour 6 postes à partir du 12 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de catégorie C de la Commune de Paris.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 6 mars au 6 avril 2006 inclus par voie télématique sur le site internet de la Ville de Paris [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr).

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés du 6 mars, au 6 avril 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.



Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 6 avril 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours et d'un examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration (F/H) de la Ville de Paris. — Rappel.**

I — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris (F/H) seront ouverts à partir du 19 juin 2006 à Paris ou en proche banlieue.

Le nombre de places offertes pour l'ensemble de ces deux concours est fixé à 16, ainsi réparties :

- concours externe : 8 postes ;
- concours interne : 8 postes.

Le concours externe est ouvert aux candidat(e)s :

— titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés pour se présenter au concours externe d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration,

ou

— susceptibles de justifier au 31 décembre 2006 de la possession de l'un de ces titres ou diplômes (ces candidat(e)s ne seront autorisé(e)s à concourir que conditionnellement),

ou

— titulaires d'un diplôme délivré dans l'un des Etats membres de la Communauté Européenne ou par un autre Etat partie à l'Espace Economique Européen et dont l'assimilation avec un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur aura été reconnue par la commission compétente du Ministère de l'Intérieur.

Les candidat(e)s ne possédant pas un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux militaires et magistrat(e)s qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en activité, en détachement ou en congé parental. Ce concours est également ouvert aux candidat(e)s en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidat(e)s doivent en outre justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de quatre années au moins de services publics.

II — Un examen oral est organisé pour 1 poste.

Cet examen est réservé aux candidat(e)s admissibles à l'un des concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration qui ne remplissent pas les conditions requises pour se présenter au concours suivant dans un délai de 3 ans à compter de cette admissibilité.

Les modalités de cet examen sont fixées par arrêté du 23 décembre 1999 du Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Pour les concours externe et interne, les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 20 février au 23 mars 2006 inclus.

Pour les concours externe et interne, ainsi que pour l'examen oral, les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue

de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.**

1<sup>o</sup>) Un concours externe pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris, s'ouvrira à partir 12 juin 2006 pour 3 postes.

2<sup>o</sup>) Un concours interne pour l'accès au corps des chefs de secteur d'entretien général (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à partir du 12 juin 2006 pour 3 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de la Commune de Paris justifiant de 2 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les candidat(e)s vacataires ou contractuel(le)s devront justifier qu'ils (elles) seront en fonction au jour des épreuves.

Attention : pour être nommé(e)s, les candidat(e)s reçu(e)s aux concours doivent posséder le permis de conduire ; ils (elles) doivent également être aptes médicalement à l'emploi journalier de la bicyclette et justifier d'une vaccination contre le tétanos, la leptospirose, la poliomyélite et l'hépatite B.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 20 février au 23 mars 2006 inclus par voie télématique sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) ou sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr).

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 20 février au 23 mars 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 23 mars 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

*Le Directeur de la Publication :*

Bernard GAUDILLERE